

L'arnaque de l'éolien : le pillage de la France. - Synthèse

Les dix éoliennes de l'île de Miquelon (pourtant très ventée) sont en passe d'être démontées.

Une nouvelle passée inaperçue mais révélatrice de l'échec de cette énergie « nouvelle » qui pourrait déboucher sur un scandale : financier, budgétaire, écologique.

La bulle de l'éolien va se dégonfler.

Polytechnicien, admirateur de Maurice Allais, J. d'Antraigues fait le point pour Polémia.

Pour des raisons de clarté, le texte qui suit ne cite pas de références, ne cite que très peu de chiffres et ne détaille pas tous les raisonnements. Il est accompagné d'un dossier beaucoup plus complet qui est accessible uniquement sous format PDF.

http://www.polemia.com/wp-content/uploads/2014/01/éolien-le-dossier_27-01-2014.pdf

Introduction

Ruineux pour la nation, mais extrêmement profitable pour nombre d'intérêts particuliers, désastreux pour la balance commerciale, destructeur de nos paysages, même pas susceptible de réduire les émissions de CO₂, de façon générale bâti uniquement sur des contre-vérités, stérilisateur de tout progrès véritable, le développement massif de l'éolien en France est un scandale d'anthologie.

Il n'est pas exceptionnel que la conjonction d'intérêts d'industriels, d'affairistes astucieux, voire de simples escrocs, parvienne à faire acquérir à grande échelle des produits parfaitement inutiles, souvent grâce à des trésors d'inventivité, d'opportunisme et d'organisation.

Il n'est pas banal, toutefois, que, au nom de la nécessité de réduire les émissions de CO₂, l'implantation massive d'éoliennes ait pu être imposée à l'échelle d'un continent comme un objectif majeur, un véritable tour de passe-passe ayant de plus permis d'évacuer toute considération relative à l'efficacité réelle de cette opération- ainsi d'ailleurs que toute considération de coût.

Dans cette affaire, le rôle de la Commission Européenne a été déterminant.

Cette étude fait en effet apparaître le poids démesuré qu'a pu ainsi acquérir, par son intermédiaire, et avec la complicité active des grands médias, sur un sujet de nature à conditionner pour plusieurs décennies l'organisation de la production

d'électricité – et qui la conditionne effectivement depuis une dizaine d'années – une conjonction de mouvements écologistes plus ou moins manipulés, d'un très puissant lobby, et de l'intérêt industriel de certains pays.

Aujourd'hui, bien que des signes annonciateurs d'un éclatement de la bulle éolienne se multiplient dans le monde (tandis que, au contraire, le nucléaire redémarre deux ans après Fukushima), l'objectif de faire plus que tripler la puissance installée actuelle d'ici 2020 n'est pourtant pas remis en question.

Au-delà de ce qui pourrait n'apparaître que comme un gaspillage d'une ampleur inhabituelle, c'est maintenant, au nom d'une prétendue nécessité d'une très fumeuse « transition énergétique », dont la suppression du tiers du nucléaire et un développement massif de l'éolien sont des éléments clés, la position privilégiée même de la France dans le domaine de la production d'électricité qui est en jeu : l'indépendance nationale, une électricité abondante, bon marché, et qui ne fait que très peu appel aux combustibles fossiles.

La bulle de l'éolien dans le monde occidental.

« Les énergies renouvelables doivent prouver à la fois leur insertion environnementale et leur performance économique. Les éoliennes ne franchissent aucune de ces deux conditions ».

On ne saurait mieux résumer la situation que par cette déclaration, le 31 octobre 2012, de John Hayes, ministre de l'industrie de la Grande Bretagne.

Plus de vingt ans après son apparition dans quelques pays pilotes voisins (l'Allemagne, le Danemark et l'Espagne), après une décennie de développement massif dans d'autres pays, dont la France, on dispose aujourd'hui de tout le retour d'expérience nécessaire.

Partout, au moins dans le monde occidental, l'éolien, qui ne peut absolument plus depuis une bonne dizaine d'années prétendre au statut de technique nouvelle dont il faut aider le lancement, ne subsiste que sous la perfusion d'aides massives : s'il est une opération particulièrement rentable pour les propriétaires d'éoliennes, il n'a toujours pas la moindre perspective de rentabilité intrinsèque.

Alors qu'il avait été justifié par la nécessité de réduire les émissions de CO2 (ou, ce qui revient à peu près au même, la consommation de combustibles fossiles), aucun des trois pays cités précédemment n'a obtenu sur ce point de résultats significatifs.

L'Allemagne et le Danemark ont en outre des électricités parmi les plus chères d'Europe (environ le double de la France). Quant à l'Espagne, elle, pour des raisons économiques, elle a décidé en 2012 un moratoire pour la subvention de nouvelles installations – ce qui les a stoppées net.

Ce qui limite de façon rédhibitoire l'intérêt de l'éolien, l'électricité n'étant pas stockable aux échelles concernées, **c'est son caractère intrinsèquement très fortement fluctuant, y compris sur le court terme.** On est aujourd'hui tout à fait en mesure, au vu de l'expérience acquise, d'apprécier ces limites : pour que, dans un pays donné, l'éolien permette d'économiser du combustible fossile, il

faut tout d'abord, évidemment, que la part du thermique dans la production d'électricité soit importante, et l'éolien ne permet alors, au prix de coûts supplémentaires – et du mitage du territoire par une prolifération d'éoliennes – que de remplacer une faible partie de ce thermique (au maximum environ 20%, en pratique encore moins : probablement environ 10%°). D'où les résultats décevants des trois pays européens pilotes.

Si la France diminue la part de son nucléaire, l'électricité nucléaire supprimée sera remplacée par du thermique et, quand le vent souffle, une partie du thermique sera remplacée par de l'éolien. Avec comme résultat un « mix énergétique » pas « vertueux » du tout : en quelque sorte, comme dans le pâté de cheval et d'alouette, on se retrouvera avec un cheval de thermique et une alouette d'éolien.

L'exploitation des enregistrements des productions éoliennes a en outre permis de constater que, même dans la situation idéale où l'on pourrait, grâce à des réseaux électriques de capacité infinie, globaliser toute la production éolienne de l'Europe occidentale, le lissage ainsi permis (effet « de foisonnement ») ne supprimerait en aucune façon son caractère fondamentalement fluctuant : rien qui soit réellement significatif n'est donc à attendre du développement massif des réseaux que cela impliquerait. Cette étude a aussi montré que, très fâcheusement, en Europe, il n'y a en général pas de vent dans les périodes de grand froid, qui sont aussi les périodes de plus forte consommation.

Plus rien de significatif n'est en outre à attendre du progrès technologique : on est très proche des rendements théoriques. Aucune réduction du coût n'est à espérer du facteur d'échelle : on est depuis longtemps dans la production de masse, et les seuls gains à attendre sont ceux résultant de la délocalisation de la production (qui est d'ailleurs en cours).

Le développement massif de l'éolien dans la dernière décennie a donc toutes les caractéristiques d'une bulle – et une bulle finit toujours par crever.

L'éolien en France : un scandale d'anthologie.

Quant à la France, il était certain dès le début que l'éolien n'était pas susceptible d'y avoir le moindre intérêt, pour la simple raison que, du fait de l'importance du nucléaire, il n'y avait pour ainsi dire pas, en France continentale, de thermique à remplacer : la production thermique, très faible de toutes façons (10% environ), correspondait en majeure partie à un minimum incompressible, celui résultant des besoins de réguler les fluctuations rapides de la demande d'électricité (ce que ne peut faire le nucléaire).

Pire encore, l'éolien étant fortement fluctuant sur le court terme (si une éolienne produit en moyenne 23% de sa puissance installée, cette production peut en quelques dizaines de minutes varier de 0 à 100%, ou l'inverse, et il y a en France obligation de l'introduire sur le réseau), il rajoute aux besoins de régulation résultant des variations de la demande d'électricité des besoins de régulation résultant de la variation de sa production, ce qui ne peut qu'augmenter l'appel au thermique.

Des extensions du parc thermique et du réseau de transport d'électricité sont en outre inévitables pour permettre d'écouler la production d'électricité éolienne et de réguler ses fluctuations, tout cela en gardant le même niveau de sécurité (car l'éolien rajoute des aléas supplémentaires).

Les fabricants d'éoliennes étant étrangers, l'éolien est en outre particulièrement pauvre en emplois permanents nationaux et désastreux pour la balance commerciale. On ne s'étendra pas ici sur l'évidente dégradation des paysages et les diverses nuisances et atteintes à l'environnement qui en résultent, lesquelles ne sont nullement négligeables.

L'investissement dans l'éolien, qui permet des rendements garantis sur 15 ans de 20 à 40% après impôt, est par contre une excellente affaire. Il se trouve que de tels taux permettent en outre fort opportunément, tout en laissant aux promoteurs un bénéfice substantiel, de dégager des sommes considérables pour l'investissement des médias, le lobbying à tous les niveaux politiques et gouvernementaux, l'assistance juridique, ainsi que pour des actions de nature à lever les réticences au niveau local. Avec en prime de voir, dans la presse locale, la mise en service d'un parc éolien saluée comme un geste pour l'humanité.

Pourtant les objectifs 2020 pour l'éolien du « Grenelle de l'environnement » 2010, définis en application de la directive 2009/28/CE, correspondent à un quasi quadruplement de la puissance installée (26 GW, au lieu de 7,2 GW fin 2012), et à un prélèvement sur la richesse nationale que l'on peut approximativement évaluer à 67,7 milliards d'euros, dont 12,1 milliards pour les installations réalisées avant fin 2012, et 55,6 milliards pour les installations après 2012. Ces coûts résultent à la fois de celui de l'éolien proprement dit et de la nécessité de construire des lignes électriques et des centrales thermiques supplémentaires.

Pourtant, alors même que, malgré la divine surprise qu'a été Fukushima pour l'éolien, se multiplient à l'étranger des signes annonciateurs d'un éclatement de la bulle éolienne (d'où de drastiques réductions de surcapacités en cours chez tous les fabricants européens), il n'est absolument pas question de remettre en cause ces objectifs. Le récent livre vert de la Commission Européenne relatif à l'énergie et au climat à l'horizon 2030 ne fait pas apparaître le moindre changement de cap.

Comment a-t-on donc pu en arriver là ?

Les facteurs clés ont été :

– Le poids essentiel du rôle institutionnel de la Commission européenne, lequel a été gravé dans le marbre, à l'initiative du président Sarkozy, par le traité de Lisbonne. Ce traité a en outre supprimé le droit de veto, seul élément qui aurait pu rester de la souveraineté nationale.

C'est ainsi que le Parlement français n'a jamais eu à statuer, et n'aura jamais à statuer, non seulement sur l'opportunité réelle de l'éolien, mais aussi sur celle des objectifs quantitatifs fixés par les directives européennes : son rôle est limité à détailler ces objectifs et à permettre leur mise en application.

Un organisme comme la Cour des Comptes peut certes se poser de multiples questions sur l'éolien, mais ne peut pas non plus remettre en cause les points précédents, ce qui limite singulièrement l'impact potentiel de ses travaux.

Découlant de directives européennes, qui se situent au sommet de la hiérarchie des textes, l'éolien, pour s'implanter en dépit des très nombreuses oppositions qu'il a rencontrées a pu en outre s'appuyer sur toute la machinerie administrative et judiciaire nationale et européenne (la Cour de Justice de l'Union Européenne jugeant en dernier ressort).

Très logiquement, il est fait en permanence référence à ces directives par les partisans de l'éolien, ainsi que par tous les grands médias.

Comment d'ailleurs pourrait-on simplement les contester? Ne serait ce pas contester la compétence et l'objectivité d'un organisme qui a été investi de façon parfaitement légale de la mission de déterminer, en fonction du seul intérêt général, les grandes politiques de l'Union européenne, et qui dispose effectivement pour cela de services d'étude convenablement dotés ?

- L'irresponsabilité de fait de cette Commission, en l'absence des deux gardes fous essentiels que sont le sentiment de l'intérêt national et la perspective d'avoir à rendre compte aux populations concernées.

- Le poids démesuré qu'a ainsi pu acquérir, par son intermédiaire, une conjonction de mouvements écologistes plus ou moins manipulés, de très puissants lobbys, et d'intérêts industriels nationaux.

En particulier, par un véritable tour de passe-passe, les directives concernées, en ne fixant réellement des objectifs quantitatifs que pour le développement des énergies renouvelables, ont fait de ce développement un objectif en soi, et le seul à prendre effectivement en compte.

Evacuée, toute considération relative à l'efficacité réelle vis à vis de l'objectif affiché, la réduction des émissions de CO2 : cette dernière n'est plus en fait qu'un prétexte.

Evacuée aussi, toute considération de coût.

On est au cœur même de l'escroquerie, et du mécanisme totalitaire sur laquelle elle s'appuie.

C'est ainsi que, depuis plus d'une décennie, la France, qui devrait être montrée en exemple vis à vis de ces deux critères fondamentaux, est en situation d'accusée, et l'Allemagne, dont les performances sont catastrophiques, en situation de nous donner des leçons. C'est ainsi que l'Allemagne nous est régulièrement présentée comme l'exemple à suivre, et la France comme un cancre laborieux, qui de plus avait commis l'erreur de se fourvoyer dans une voie sans avenir.

- Le rôle des médias, les intérêts d'actionnaires et d'annonceurs puissants n'ayant guère eu d'ailleurs qu'à exploiter l'ignorance technique, la paresse, et le parti pris écolo-gauchisant de la plupart des journalistes, qui se limitent pour l'essentiel à relayer, aussi énormes soient elles, les contre-vérités délivrées par les directives européennes, l'organisme gouvernemental français qu'est l'ADEME, et les producteurs de renouvelables.

Il n'y a pas que de la désinformation passive : l'occultation vis-à-vis du grand public de la situation réelle dans les pays pilotes de l'éolien, et plus généralement de ce qui n'est pas favorable à l'éolien dans le reste du monde, est à peu près systématique. Par exemple qui, parmi les lecteurs, a été informé de la déclaration de John Hayes ? Qui sait que l'Espagne, sous la pression de la crise, a décrété un moratoire sur les installations nouvelles ? Qui sait que 14 000 éoliennes rouillent actuellement aux Etats Unis ?

Gageons aussi que si l'Allemagne, le Danemark et l'Espagne avaient obtenu des résultats probants, on en aurait entendu parler !

Soulignons que, le bon peuple étant tout de même bien conscient du fait qu'on a besoin d'électricité même lorsque le vent ne souffle pas, et ne voyant pas d'un regard très positif la multiplication des éoliennes dans le paysage, il ne s'agit en aucune façon de le persuader des vertus de l'éolien : il s'agit simplement, en cultivant son ignorance, en l'enfumant si nécessaire, de s'assurer de sa passivité.

- La docilité (et parfois aussi la complicité) du gouvernement français, qui de toutes façons ne peut maîtriser ce qui se passe à Bruxelles, et dont le rôle institutionnel est limité à la mise en œuvre des directives concernées. Il lui restait tout de même la possibilité de retarder, voire d'enterrer, la mise en œuvre des directives concernées, tant elles étaient contraires à l'intérêt national.

Force est de constater que, si aucun des objectifs fixés en 2001 par l'UE pour 2010 n'a été tenu, ni les gouvernements successifs, ni les deux partis politiques de l'alternance (qui malgré la grogne de quelques députés ont toujours voté ce qu'on leur demandait de voter), n'ont grand-chose à se reprocher : c'est uniquement en bout de chaîne, au niveau local, lorsqu'il a fallu enfin consulter les populations, qu'il y a eu des blocages.

• Et si le pire restait à venir pour la France ?

- De la crise de l'éolien dans le monde il faut en effet attendre une pression accrue sur la France, qui présente l'intérêt exceptionnel d'être à la fois une cible fort intéressante, qui s'est privée de toute défense institutionnelle, et qui demeure aujourd'hui politiquement captive :

. Le gouvernement français, qui milite pour une plus grande solidarité de l'Allemagne dans le cadre de la défense de l'euro, serait évidemment très mal placé pour se dissocier de sa politique énergétique, qui, axée sur un développement massif des renouvelables, suite à des considérations industrielles et de politique interne qui lui sont propres, est de plus dans le droit fil des directives européennes : l'Allemagne est aujourd'hui parfaitement fondée à considérer que sa démarche s'inscrit dans une démarche communautaire.

. Il est en outre électoralement tributaire des écologistes. Il est donc tenu politiquement, tant au plan européen qu'au plan national, ainsi qu'en témoigne

d'ailleurs, si besoin en était, les actes uniquement politiques qu'ont été l'annonce de l'objectif d'une réduction à 50% de la part du nucléaire en 2025, et celle de la décision de fermer Fessenheim. Rappelons que, y compris pour Fessenheim, le seul motif qui pourrait les justifier, la sécurité, n'a nullement été invoqué (si ce motif était justifié, ce serait d'ailleurs une sortie complète du nucléaire qu'il faudrait viser !), et seul reste en définitive l'argument, tout de même un peu léger, qu'il n'est pas normal que la France ait beaucoup plus de nucléaire que les autres.

- Il se trouve qu'une analyse un peu attentive montre qu'il est justement stratégique, pour la poursuite du développement massif de l'éolien en France, ainsi d'ailleurs que pour participer à l'écoulement de l'éolien allemand, qu'une part importante du nucléaire français soit remplacé par du thermique, seul capable de suivre les fluctuations de l'éolien.

En fait, ce qu'il suffit d'obtenir, c'est simplement la suppression d'une partie du nucléaire, car la puissance installée nucléaire supprimée ne pourra de toute façon n'être remplacée que par une puissance installée thermique équivalente (il faut bien qu'il y ait de l'électricité même lorsque le vent ne souffle pas !)

Rien ne semble réellement arrêté pour le moment.

On sent bien toutefois que, pour faire passer la suppression de centrales nucléaires, il est fondamental que demeure masquée à l'opinion publique le fait que leur production électrique devra pour l'essentiel être remplacée par de l'électricité d'origine thermique, avec comme conséquences évidentes, même pour l'homme de la rue, une augmentation massive de la consommation de combustible fossile et des émissions de CO₂, du coût de l'électricité, et, les combustibles fossiles étant tous importés, d'une réduction considérable de l'indépendance énergétique nationale.

Les considérations actuelles relatives à la « transition énergétique », qui visent à faire croire que l'on pourrait, grâce aux renouvelables, sortir du nucléaire de façon « propre », sont au cœur d'une véritable stratégie d'enfumage.

Dire par exemple que l'on pourra remédier à l'intermittence de l'éolien (ou du solaire) par de nouveaux moyens de stockage, ou, en agissant sur la consommation, par l'utilisation de « réseaux intelligents » (les « smart grids »...), ce n'est pas seulement irréaliste : c'est un élément de cette stratégie d'enfumage, car il est strictement impossible d'ignorer que les ordres de grandeur ne peuvent absolument pas y être.

- Si le contexte institutionnel et politique actuel se maintient, et en l'absence de réaction de rejet de l'opinion publique qui obligerait le gouvernement à décider un moratoire, plus rien ne s'oppose vraiment, dans la mesure où des investisseurs en feront la demande, à la poursuite de l'implantation massive d'éoliennes en France à concurrence des objectifs 2020 :

. L'implantation d'éoliennes est maintenant largement dérèglementée

En droit, il s'agit d'une opération d'intérêt public. Une demande d'implantation (dont l'acceptation vaut aussi obligation pour la nation de faire en sorte que, pendant quinze ans pour l'éolien terrestre, toute l'électricité produite soit achetée à prix garanti et injectée sur le réseau, les conséquences de cette injection

devant en outre être assumées), ne peut donc être refusée que pour des motifs bien délimités.

Au fil des années, et tout particulièrement suite notamment à la récente loi Brottes, la plupart de ces motifs ont été supprimés.

. Son financement, qui pour l'essentiel est assuré par le consommateur d'électricité (de façon d'ailleurs largement masquée), est à peu près totalement neutre vis-à-vis du budget de l'état et de la dette publique : aucun des mécanismes de contrôle et de gestion budgétaire n'est donc susceptible de le remettre en cause. Ce n'aurait pas été le cas si, comme dans le cas de l'Espagne, l'aide avait explicitement résulté de subventions étatiques, dont il a bien fallu reconsidérer l'utilité réelle.

Rien ne s'oppose donc vraiment à ce que, aux sacrifices imposés aux Français dans le cadre de la politique d'austérité associée à l'euro, continuent à s'ajouter, de façon même accrue, dans le cadre des directives européennes relatives à l'énergie, des sacrifices pour le financement de l'éolien, au seul profit d'intérêts qui ne sont assurément pas ceux de la nation.

– Il demeure toutefois un obstacle sérieux : l'implantation aux échelles visées de nouvelles éoliennes passe par d'importantes extensions du réseau électrique français.

Il reste donc pour cela à faire passer leur financement ainsi que les allègements de procédure nécessaires pour qu'elles arrivent à temps (car si le terrain administrativo-juridique est aujourd'hui largement déblayé pour l'installation d'éoliennes, il ne l'est pas pour celle de lignes à très haute tension).

Ceci est stratégique pour l'éolien, car il y va non seulement de la poursuite de son développement, mais aussi de sa pérennisation.

Car si la durée de vie d'une éolienne est limitée (une vingtaine d'années), et celle de l'obligation d'achat à prix garanti de l'électricité produite encore plus (15 ans), celle d'une ligne électrique qui n'aurait jamais été construite sans l'introduction de l'éolien ne l'est pas. Après qu'une telle ligne ait été justifiée par la nécessité de prendre en compte des éoliennes pourtant inutiles, parions qu'elle servira de justification, à l'horizon plus tellement lointain où les quinze années seront échues, à leur remplacement par de nouvelles éoliennes tout autant inutiles que les précédentes.

Actuellement la Commission Européenne met justement un accent particulier sur la construction des lignes électriques spécifiquement nécessitées par l'éolien.

Et si l'on rêvait un peu ?

Si le gouvernement, en invoquant les difficultés de la France, qui semblent tout de même bien réelles, indiquait qu'il a vraiment d'autres priorités à prendre en compte que la coûteuse poursuite de l'implantation d'éoliennes, pour un bénéfice qui semble pour le moins douteux ?

S'il décrétait donc, comme l'a fait l'Espagne, un moratoire sur toutes les installations nouvelles?

S'il se refusait à construire des extensions du réseau électrique uniquement justifiées par une prise en compte de l'éolien, qu'il s'agisse de l'éolien français ou de celui des pays limitrophes?

S'il autorisait légalement le refus de connexion au réseau d'éoliennes lorsqu'un afflux d'électricité éolienne est estimé poser des problèmes, quitte, pour respecter les engagements pris à l'égard des producteurs, à leur payer l'électricité qu'ils n'ont pas produite (à noter que l'Allemagne a été contrainte de prendre une telle mesure) ?

S'il faisait remarquer que, le nucléaire ne pouvant être remplacé que par du thermique, sortir du nucléaire n'est pas finalement une bonne idée ?

Et si, pendant que l'on y est, l'on poussait le rêve encore un peu plus loin ?

Dans le domaine de la production d'électricité la France est encore malgré tout en position d'être totalement maîtresse de sa situation, laquelle est particulièrement privilégiée: indépendance, prix inférieurs de 30% à la moyenne européenne (et environ moitié des prix dans les pays pilotes de l'éolien que sont le Danemark et l'Allemagne), production à peu près totalement décarbonée, ce qui dans le monde place la France, avec 6 tonnes de CO2 par an et par habitant, en tête de tous les pays développés (10 t pour le Danemark et l'Allemagne).

Et si donc, tout simplement, le gouvernement indiquait que la France, au nom de son intérêt propre, bien sûr, mais aussi au nom de l'intérêt bien compris du reste du monde, Europe y compris (cela ne responsabiliserait il pas les autres gouvernements ?), se refusait à poursuivre en quoi que ce soit les aberrations actuelles, et ignorerait donc, autant que ce sera nécessaire, les dispositions résultant de l'infamieux piège institutionnel dans lequel ses prédécesseurs ont plongé la France, contre pourtant l'avis du peuple français exprimé par référendum le 29 mai 2005?

Parions qu'il aurait alors l'appui de l'immense majorité de la population française.

* *
*

Cette étude ne prend pas en compte le solaire, qui relève de la même philosophie que l'éolien, et qui pose le même type de problèmes. Toutefois, d'une part les intérêts liés au solaire sont beaucoup plus divisés, et moins influents, et d'autre part le solaire produisant beaucoup moins d'électricité, les problèmes résultant de son injection sur le réseau ne sont pas du même ordre de grandeur.

J.Antraigues
28/01/2014

Correspondance Polémia – 29/01/2014

Image : Saint Pierre et Miquelon : arrêt des éoliennes